

## Politique

# Réforme de l'imposition des entreprises: Antonio Hodgers et Anne Emery-Torracinta défendent «une vision de gauche»



LAURENT GURBAUD

La socialiste Anne Emery-Torracinta et l'écologiste Antonio Hodgers mettent tout leur poids dans la balance pour défendre le projet cantonal. Marc Bretton

**Les conseillers d'Etat écologiste et socialiste s'engagent en faveur du projet cantonal au moment où les partis négocient un accord**

Le Conseil d'Etat défend RIE III, qui unifie le taux d'imposition des entreprises, provoquant d'importantes baisses fiscales. Tout le Conseil d'Etat? Oui. Alors

que les partis négocient une mystérieuse convention d'accord entre eux pour encadrer les conditions de la réforme, la socialiste Anne Emery-Torracinta et l'écologiste Antonio Hodgers mettent tout leur poids dans la balance. Interview.

**En février, on votera le volet fédéral de RIE III, auquel la gauche s'oppose. Or, vous en défendez le volet local. Vous n'êtes plus de gauche ou alors vos partis se trompent?**

**Antonio Hodgers (A.H.):** Je com-

prends très bien l'opposition de la gauche au projet fédéral. La droite a chargé le bateau en autorisant des déductions fiscales excessives non demandées par l'OCDE. Le Conseil d'Etat les critique aussi et ne les reprend d'ailleurs pas dans le volet local de la réforme, qui est quant à lui beaucoup plus raisonnable.

**Anne Emery-Torracinta, votre parti semble particulièrement divisé, même sur le volet cantonal de RIE III. Il pourrait le refuser...**

**Anne Emery-Torracinta (A.E.-T.):** On ne peut pas préjuger de ce qui se passera, car les contours du projet sont encore en cours de discussion entre les partis. Au final, c'est une assemblée générale du Parti socialiste qui décidera démocratiquement. Sur le fond toutefois, personne ne s'oppose à l'harmonisation fiscale voulue entre les entreprises ordinaires et les entreprises à statut fiscal privilégié. A gauche, l'acceptation reste toutefois liée à la préservation des prestations publiques. Cette préservation implique la levée du frein au déficit et un apaisement des débats sur le budget dès maintenant et pour les prochaines années.

**Que la droite soutienne RIE III, qui réduit l'imposition des entreprises, c'est assez normal. Mais que la minorité de gauche du Conseil d'Etat participe à la baisse des revenus de l'Etat étonne...**

**A.H.:** RIE III est souvent présentée comme un dossier strictement fiscal, mais c'est en réalité du développement économique de notre canton qu'il s'agit. L'immobilisme serait alors irresponsable. Il est primordial de se mettre d'accord pour un bon projet. La droite voit avant tout dans ce chantier une réforme défensive garantissant la croissance en évitant la fuite des multinationales. J'y vois pour ma part l'occasion de réorienter notre économie en soutenant les PME locales qui proposent des emplois durables. On crée enfin une égalité de traitement entre les entreprises ordinaires et celles à statut, et nous établissons une transparence des mécanismes fiscaux. Ces éléments sont compatibles avec une politique de gauche.

**A.E.-T.:** Cette réforme comporte un risque pour les revenus de l'Etat, c'est vrai. D'où l'importance de

l'apaisement budgétaire et du maintien des prestations. En même temps, le passé a démontré que la masse salariale genevoise et donc les revenus de l'Etat augmentent sur le long terme. Mais c'est un pari, dont la réussite devra être vérifiée.

**La réforme impose une égalité de traitement entre les entreprises, soit. Mais à 13,49%, Genève participe à la course au dumping fiscal. Comment le justifiez-vous?**

**A.H.:** Non, le Conseil d'Etat se refuse à mener une concurrence fiscale intercantonale, c'est pourquoi sa réforme est placée sous le signe de la cohérence lémanique; 13,49% reste un taux d'imposition facial (*ndlr: affiché*) raisonnable et ce d'autant plus que le projet de loi prévoit qu'il ne sera pas possible de descendre en dessous de 13%. L'Irlande, qui a un taux facial à 12,5%, est descendue scandaleusement à... 0,005% pour Apple. En Suisse, Zurich, qui veut un taux affiché à 18,2%, est en réalité prêt à aller à 10%. Par comparaison, Genève propose une réforme éthique et je l'assume complètement. J'espère que le Canton de Vaud, qui est à majorité de gauche et n'a pas encore annoncé son taux plancher, aura la même posture que nous.

**A.E.-T.:** N'oublions pas que la baisse de l'imposition ne concerne pas toutes les entreprises, notamment pas les multinationales dont la facture fiscale augmentera. La question n'est donc pas de savoir si l'harmonisation se fera, mais comment et dans quelles conditions. Nous ne pouvons pas faire abstraction des taux d'imposition des pays ou des cantons qui nous entourent. Je regrette évidemment la compétition fiscale qui sévit et qu'il faudrait encadrer.

**Avec la réforme, les collectivités perdront 342 millions net par an**

**malgré les mesures d'accompagnement. Celles-ci sont-elles suffisantes?**

**A.E.-T.:** On aurait pu espérer plus, mais c'est acceptable sous certaines conditions. Notamment si le frein au déficit est levé et les prestations maintenues en tenant compte de la hausse démographique.

Les mesures récurrentes financées par les entreprises ciblent des domaines importants pour la gauche. Je pense, par exemple, aux 18,8 millions de l'accueil préscolaire visant à développer le nombre de places de crèche, un besoin criant pour les familles. Ou aux mesures sur l'emploi ainsi qu'aux 17,2 millions attribués à la formation professionnelle. Et la mesure sur les lieux culturels visant à mettre à disposition des artistes des locaux qui leur soient financièrement accessibles est positive.

**A.H.:** Soixante millions de recettes supplémentaires auxquels s'ajoute un investissement de 220 millions sur cinq ans notamment pour les coopératives d'habitation, la mobilité douce et l'innovation, c'est correct. Cela dit, politiquement, la vraie mesure compensatoire est la suspension du frein au déficit durant cinq ans. Il s'agit d'une concession énorme qui n'a pas été acquise dans le canton de Vaud. Le

paquet genevois tient à cette double concession: la gauche accepte les nouveaux taux unifiés d'imposition et la droite accepte de préserver les prestations publiques par le recours à l'endettement, le temps d'amortir le coût de la réforme. Aujourd'hui, les partis doivent se donner des gages mutuels autour de ce consensus. C'est la seule voie praticable.

**Peut-on vraiment se payer tout cela, alors que la dette est à**

### **13 milliards et qu'il faudra refinancer la caisse des fonctionnaires?**

**A.E.-T.:** Ce sont deux dossiers différents que nous devons traiter. Le point commun entre ces débats, c'est surtout la nécessité de trouver un accord large entre les partis pour les affronter sereinement.

**A.H.:** La question de la Caisse de prévoyance de l'Etat (CPEG) va nous contraindre à poser la question de l'équilibre des sacrifices entre les générations. Celle des baby-boomers n'a pas assez cotisé pour

les prestations qu'elle touche, tandis que les actifs actuels payent plus pour une retraite moindre.

**Si les scénarios sur RIE III échouent, ne faudra-t-il pas augmenter les impôts pour les personnes physiques? C'est en tout cas ce que craint le ministre Vert des Finances de la Ville de Zurich, Daniel Leupi...**

**A.H.:** Le retour à l'équilibre budgétaire en cinq ans est un défi que nous espérons gagner. Mais l'on n'est jamais sûr de rien. Si nous y perdons trop, il faudra revoir no-

tre copie. Chaque camp pourra alors présenter ses solutions et la gauche défendra probablement un effort sur l'imposition des entreprises. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a toujours exclu un report du coût de RIE III sur les personnes physiques.

**A.E.-T.:** Effectivement, rien n'est fixé à tout jamais. Les calculs du Conseil d'Etat se basent sur une estimation de la force économique du canton. Si nous nous trompons, il faudra en tenir compte et revoir le système.

## **Une «trêve fiscale» négociée en secret**

Six pages frappées du mot «Confidentiel», pour qu'elles ne s'égarer pas, composent la convention sur RIE III en cours de négociation entre les partis gouvernementaux. La *Tribune de Genève* s'est procuré un exemplaire de ce texte évoqué par *Le Courrier*, qui doit accompagner la réforme. Si tout se passe comme l'entendent ses auteurs, il devrait être paraphé au début de 2017. Comportant douze articles, le texte provisoire reprend les principales articulations du projet de loi du Conseil d'Etat. Mais il s'efforce aussi de clarifier la «trêve fiscale» qui devrait durer cinq ans après le vote de la réforme. Pratiquement chaque parti dépose des amendements pour modifier tel ou tel point qui le dérange. Ainsi, le PS maintient sa volonté de voir porter de 10 à 20% la part de dividendes soumise à l'impôt qui finance les mesures d'accompagnement. Le PLR veut pour sa part lier l'engagement genevois à ne pas baisser l'imposition des entreprises en dessous de 13% à un comportement du «cohérent au niveau lémanique», entendre si le Canton de Vaud ne passe pas en dessous. Mais les discussions principales se déroulent sur les mesures d'accompagnement non récurrentes

et sur la paix fiscale durant les cinq ans. Sur le premier point, il s'agit de modifier les clés de répartition proposées. Les Verts, par exemple, proposent de diminuer les fonds attribués à l'innovation au profit de soutiens aux rénovations énergétiques, alors que le PS préférerait un effort en faveur de la construction de crèches ou du sport... On le sait, durant cinq ans, le Canton doit lever le frein au déficit, histoire d'absorber la baisse fiscale. La convention précise en outre:

«Durant cette période, les parties s'engagent à ce que les prestations de l'Etat continuent à être délivrées sans que les pertes de revenus en lien avec la réforme n'imposent de coupes budgétaires. Le déficit admissible est toutefois limité à 350 millions (...)» Un montant que conteste le PS. La paix fiscale et la sanctuarisation des charges sociales durant les cinq ans sont l'autre point clé. Les partis discutent d'un engagement à ne rien déposer sur les charges sociales, la taxe professionnelle, l'imposition au lieu de domicile, le bouclier fiscal et la réévaluation de la valeur du parc immobilier. Les projets de loi et motions en cours seraient retirés. En outre, aucune initiative fiscale ne serait lancée. **M.BN**